



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE :

LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE VAUCLUSE
35 rue Joseph Vernet 84009 - AVIGNON

Représentée par son Président Jean-Louis GAUTHIER

ET :

L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE LA REGION PACA Corse
485 avenue du Prado - 13272 MARSEILLE

Représenté par son Président Jean-Marc EYSSAUTIER
et son vice-Président Guy DENIS Délégué Départemental

POUR :

- ① **l'accompagnement des créateurs** et repreneurs d'entreprises artisanales.
- ② **l'information collective des entrepreneurs** individuels et dirigeants sociaux de l'artisanat sur l'actualité législative.
- ③ **la sensibilisation des ressortissants de l'ordre des experts comptables à la collecte de la taxe d'apprentissage.**
- ④ **la valorisation de la mission de l'expert comptable.**

C.S.L. >

JME

PREAMBULE

* Chaque année, le parc des entreprises artisanales se renouvelle à hauteur de 10% environ. Le taux de survie des entreprises est de 50%, la moyenne nationale tout secteur d'activités confondu est de 43%.

La Chambre de Métiers et de l'artisanat de Vaucluse s'est engagée à traiter le problème de l'installation des entreprises par la mise en œuvre d'un dispositif qualité. Ce dispositif comprend une **réunion collective d'information le lundi**, des entretiens individuels au cours de permanences soit au siège social soit à l'antenne de Cavaillon ou dans les chefs lieux de cantons, un stage de préparation à l'installation de quatre jours, une assistance à la formalité lors de l'immatriculation.

* Etablissement public administratif de l'Etat, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat assure l'information des entreprises artisanales du Vaucluse au travers de **réunions**, de manifestations **collectives** qui permettent de traiter des **questions d'actualité** dans les domaines juridiques fiscaux et sociaux.

* La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse, organisme collecteur agréé de la **taxe d'apprentissage** par délégation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Provence Alpes Côte d'Azur traite les dossiers de taxe d'apprentissage.

* L'ordre des experts comptables régional a ouvert en 2005 un bureau situé rue Joseph Vernet 84000 Avignon.

Depuis de nombreuses années les services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse collaborent avec les experts comptables du département sur ces 3 sujets :

- les lundis de la création d'entreprise,
- les réunions collectives sur l'actualité juridique,
- la collecte de la taxe d'apprentissage.

L'objectif est de s'inscrire dans une démarche de partenariat.

B.T.L

y

JAE

Afin de garantir la qualité des relations engagées entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse et l'ordre des experts comptables de la région PACA Corse, il est convenu ce qui suit :

Mission 1 : l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises artisanales : les lundis d'information pour la création ou la reprise d'entreprise.

En application de la présente convocation les experts comptables mandatés par le représentant de l'ordre des experts comptables interviendront chaque lundi de 13 h 30 à 15 h 00 au cours de la réunion d'information des créateurs et repreneurs d'entreprises artisanales.

Cette intervention porte sur le projet d'installation et les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et comptables suivant un programme établi en commun avec les techniciens de la CMA 84.

Le planning des lundis d'information est adressé par la CMA début octobre de l'année précédente à l'expert comptable délégué, à charge pour ce dernier de le retourner au plus tard début décembre avec mention de ses confrères.

Chaque intervenant s'engage à respecter le calendrier des lundis d'information. Une semaine avant la réunion le service du Répertoire des Métiers envoie une télécopie de rappel d'intervention à chaque expert. En cas d'empêchement l'expert intervenant mandatera un confrère pour le remplacer.

Mission 2 : l'information des entrepreneurs individuels et dirigeants sociaux de l'artisanat sur l'actualité législative

Dans le cadre de la gestion de leur entreprise les artisans « doivent faire face à une actualité juridique, fiscale, sociale importante et à une réglementation de plus en plus complexe.

Pour informer ces ressortissants la chambre de Métiers et de l'Artisanat édite des publications (l'artisan 84, passeport pour l'entreprise...) et propose à chaque entreprise artisanale des réunions collectives en fonction de l'actualité.

Ces réunions d'information qui vont aider le chef d'entreprise à mettre en œuvre les adaptations nécessaires à son environnement juridique sont animées par les agents de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Compte tenu de ses relations la Chambre de Métiers associe différents partenaires extérieurs pour l'animation de ces réunions.

Ainsi de nombreuses manifestations réunissant des centaines de personnes ont été coanimées entre la CMA 84 et les experts comptables.

A titre d'exemple en 1999, 798 personnes représentant 604 entreprises artisanales ont participé au cycle de réunions conseils sur la micro entreprise co-animé par différents experts comptables et des techniciens de la Chambre de Métiers et de l'artisanat.

C.S.L.



Mission 3 : la sensibilisation des ressortissants de l'ordre des experts comptables à la collecte de la taxe d'apprentissage

Avec 1420 apprentis la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse gère l'un des CFA les plus importants du département qui compte 3835 jeunes en apprentissage. Considérant uniquement les entreprises Vauclusiennes c'est le premier CFA en nombre d'apprentis formés (voir statistique).

Le champ d'intervention de ce CFA couvre de nombreuses activités permettant ainsi de répondre aux besoins de main d'œuvre de tout type d'entreprise quelle soit artisanale, commerciale et industrielle.

La sensibilisation des ressortissants de l'Ordre des Experts-Comptables aux enjeux que représente la collecte de la taxe d'apprentissage réalisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse et tout particulièrement pour ses formations du CAP au BAC+4 est donc nécessaire.

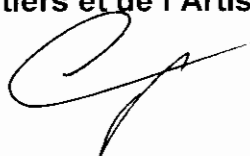
Dans ce cadre, les Experts-Comptables des PME seront invités à orienter le versement de la Taxe d'Apprentissage vers la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse.

Etant entendu que le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de la Région P.A.C.A, en vue de la facilitation des traitements et en correspondance avec les pratiques des ressortissants, a opté pour le logiciel CIAN pour le calcul de la Taxe d'Apprentissage et le transfert de données.

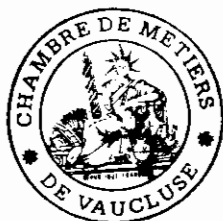
Mission 4 : la valorisation de la mission de l'expert comptable

La Chambre de Métiers s'engage à valoriser le rôle et les missions des experts comptables en facilitant et privilégiant les relations CMA et membres de l'ordre des experts comptables pour ce qui concerne, la tenue, la révision comptable et les conseils économiques, comptables, fiscaux et sociaux à toutes les entreprises du secteur artisanal et TPE.

Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat



Jean-Louis GAUTHIER

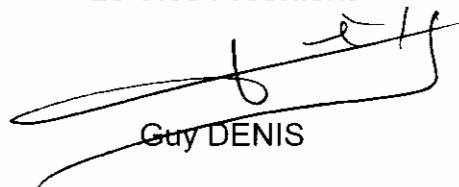


Le Président de l'Ordre des Experts- Comptables PACA Corse



Jean-Marc EYSSAUTIER

Le Vice Président



Guy DENIS